



N° 2018-VOI-26

Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

ARRETE SUR LA CIRCULATION
CHEMIN DES MONTS
Du ~~lundi~~ 27/09/2018 (pour 8 jours)
SANS TRAVERSEE DE ROUTE

Je soussigné, Dominique LE SAUVAGE, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L.2212-5, L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,
VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU les travaux de **DéPLACEMENT BRANCHEMENT SOUTERRAIN OUVERTURE DE FOUILLE**
VU la demande d'arrêté de circulation par l'entreprise **SAG VIGILEC Ste Marguerite – 02.31.20 40 62**
Date du chantier : du **27/09/2018 jusqu'à la fin des travaux**
ARRETE

ARTICLE 1 :

Le circulation CHEMIN DES MONTS, sera rétrécie entre le numéro 2389 et 2395 pendant 5 jours à partir du 27/09/2018

ARTICLE 2

Description des travaux : **Chaussée rétrécie – ouverture de fouille**

ARTICLE 3

Pas de traversée de route sans autorisation spéciale du Maire.

ARTICLE 4 :

Des panneaux de circulation, renseignés du présent arrêté, seront mis en place par l'entreprise, à chaque carrefour,

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police,
Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

Le 21/09/2018

Le Maire, **Dominique LE SAUVAGE**

